

HONORAIRES DE TRANSACTION

APPARTEMENTS – VILLAS – MAISONS - TERRAINS

- Forfait minimum 3 000 € TTC
- De 40 000 € à 80 000 € 9 % TTC
- De 80 001 € à 140 000 € 8 % TTC
- De 140 001 € à 240 000 € 7 % TTC
- De 240 001 € à 350 000 € 6 % TTC
- Plus de 350 001 € 5 % TTC

FERMES – TOULOUSAINES – PROPRIETES MAISONS DE MAÎTRE – CHATEAUX

- Plus de 20 km de Toulouse 7 % TTC
- Vente commerces 8 % TTC

A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

PLAFONDS DES HONORAIRES DE LOCATION

PAYES PAR LES PROPRIETAIRES ET LES LOCATAIRES

APPARTEMENTS – VILLAS - MAISONS

- 10 € TTC le m² (constitution dossier, visite, rédaction du bail)
- 3 € TTC le m² pour l'état des lieux

LOCAUX COMMERCIAUX

8 % TTC du loyer triennal, ***à la charge du preneur.***

-
- Carte Professionnelle n° 1061, délivrée par la Préfecture de la Haute Garonne
 - Transactions sans manquement de fonds
 - R.C. 98 A 1021
 - SIREN 301 173 837
 - APE 703 A